

M.F.P.F.
Mouvement Français
Pour Le Planning Familial

C.A.D.A.C.
Collectif des Associations
pour le Droit à l'Avortement
et à la Contraception

A.N.C.I.C.
Association Nationale des Centres
d'Interruption de Grossesse
et de Contraception

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Passage en force » du délit d'interruption involontaire de grossesse

L'amendement déposé par M. Garraud a été voté à l'Assemblée nationale le 27 novembre 2003, dans le cadre du projet de loi de l'adaptation de la Justice aux évolutions de la criminalité. Ainsi, cet amendement crée un délit d'interruption involontaire de grossesse, « par imprudence, inattention, négligence, ou manquement à une obligation de sécurité ou de prudence », en affichant la protection de la femme enceinte.

Nous sommes scandalisés tant par la forme que par le fond.

Sur la forme : il s'agit d'un amendement « sauvage » déposé à la hussarde. C'est un manquement à la démocratie !

Sur le fond : il s'agit en fait d'un deuxième essai pour M. Garraud de donner un statut au fœtus et à l'embryon .

Or, donner à l'embryon le statut juridique de personne est un acte juridique et politique qui pourrait, demain, remettre en question le droit à l'avortement.

Alors que les différentes instances de la société civile et des institutions de la République ont toujours eu la sagesse de refuser ce piège, la droite la plus réactionnaire cherche par tous les moyens, dont celui de la reconnaissance de l'embryon comme personne ce qui lui confèrera des droits juridiques, à s'opposer au droit de choisir des femmes.

Le 27 mai 2003 le Sénat s'était courageusement opposé à un amendement similaire au détour de la loi sur la sécurité routière déposé par M. Garraud.

Les tentatives de l'opposition pour faire barrage à cette nouvelle atteinte aux droits des femmes, n'ont pas permis d'empêcher le vote de cet amendement. C'est maintenant à la société civile de se mobiliser pour faire obstacle à la confirmation par le Sénat de cet amendement liberticide en janvier 2004.

Paris, le 28 novembre 2003

M.F.P.F.

C.A.D.A.C.

A.N.C.I.C.

Contact : maite.albagly@planning-familial.org
Tél. 01 48 07 29 10